



Déclaration liminaire, CSA du 5 juin 2024

Madame la directrice générale,

Mesdames et messieurs,

Cher·es collègues,

La CFDT revendique depuis plusieurs années **une refonte complète, une simplification** de la **cartographie des emplois des services centraux**, dans le cadre d'un exercice de **transparence** nécessaire et attendu des personnels. Cette cartographie répartit chaque poste dans un des groupes fonctionnels, avec une grille de référence de la tutelle, le MEAE. Elle établit les fourchettes de rémunérations servies, complément indemnitaire compris.

L'Agence a ouvert ce chantier de refonte tant attendu et nous nous en félicitons. La mise en œuvre des mesures à l'issue d'un diagnostic partagé est prévue pour janvier 2025.

Pour autant, **la transparence n'a pas été pleinement au rendez-vous** de la dernière commission interne. L'administration a ainsi peiné à expliquer un repositionnement spectaculaire, sans que les postes comparables soient traités de manière équivalente. D'un autre côté, nous avons soutenu une demande de reclassement, en renouvellement de contrat imminent, de fonctionnaires positionné·es dans un groupe ne correspondant ni à leur catégorie dans la Fonction publique ni à leurs missions. Ayant essuyé un refus, **la CFDT a émis un vote défavorable au projet présenté en CIS.**

Sur le plan de **l'égalité professionnelle**, le rapport social unique 2023 met en lumière la féminisation croissante des postes mais encore insuffisamment celle des responsabilités. Les femmes subissent de fortes contraintes sociétales qui se traduisent, notamment dans les services centraux, par une part plus importante dans le travail à temps partiel ou encore le télétravail.

L'édition annuelle du rapport social unique est une source d'informations riche pour l'analyse des personnels qui composent le réseau dans son ensemble. C'est aussi un marqueur des contraintes qui pèsent sur l'évolution de l'AEFE au regard de ses objectifs. On constate que le **nombre de personnels d'enseignement détachés (D3) ne cesse ainsi de diminuer.** Or, pour la CFDT, l'évolution des missions de l'Agence ne doit pas se faire au détriment de ses personnels, et les enseignants restent évidemment essentiels pour la qualité du réseau. Les attentes des parents sont fortes. Les besoins de certains établissements indéniables. La possibilité d'effectuer une mobilité à l'étranger au cours d'une carrière doit être mieux ouverte au regard des nombreuses aspirations.

Cependant, que ce soit les personnels enseignants détachés ou ceux recrutés localement, ils sont trop nombreux à dénoncer une **dégradation de leurs conditions de travail** et de rémunération, et nous nous en sommes déjà à maintes reprises fait l'écho dans les différentes instances. Le développement du réseau ne peut se faire, Mme la directrice générale, sans y associer l'ensemble des personnels.

Au-delà des rémunérations proprement dites, la **qualité de vie au travail** est aussi un élément à prendre en compte. La CFDT continue de déplorer parfois des méthodes d'encadrement sur le terrain aux effets qui peuvent être contreproductifs, voire négatifs. Nous renouvelons donc, encore et toujours, le **besoin en formation** pour cette catégorie de personnels. En effet, encadrer à l'étranger ne s'improvise pas tant l'activité implique des compétences particulières. Aussi, l'Agence doit mieux équiper ses agents : un accent mis sur la formation constitue un rempart supplémentaire contre l'émergence de risques psychosociaux.

Enfin, l'actualité des recrutements, qui montre aussi en partie la baisse du nombre de D3 en raison des nombreux refus de détachements, nous interroge sur le visage du réseau d'enseignement. Elle reflète **une mobilité de plus en plus contraignante** pour les personnels, affaiblissant aussi la stabilité pédagogique des établissements.

Afin de fluidifier les parcours professionnels et de sécuriser les établissements, le Sgen-CFDT revendique d'ores et déjà un alignement du temps de séjour des personnels détachés D3 sur celui des encadrants D1 et des formateurs D2. Cela n'obère pas notre demande de mettre un terme à la limitation du temps de séjour à l'étranger pour les personnels enseignants. Mais, en l'attente, nous revendiquons avec force que celui-ci soit étendu à 10 années au lieu des 6 actuellement proposés.